



Votre parcours d'AMP avec don de sperme

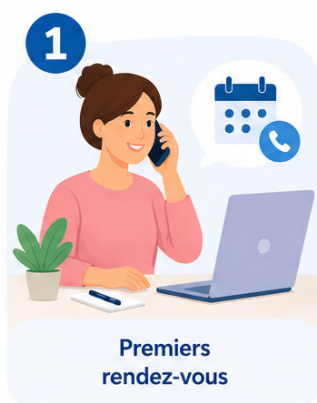


Votre parcours d'AMP avec don de sperme

Vous envisagez ou vous vous engagez dans un parcours d'Assistance Médicale à la Procréation (AMP) avec recours à un don de sperme ?

Ce document vous présente simplement les différentes étapes du parcours, des premiers rendez-vous jusqu'à la tentative d'AMP. Notre équipe est à votre écoute pour vous informer, vous guider et répondre à vos questions.

Quelles sont les 8 étapes du parcours ?



Contactez la secrétaire de coordination pour programmer deux consultations : avec un gynécologue et avec un biologiste.

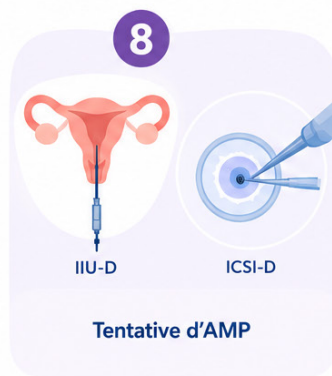
02 98 34 20 10
cfo29.sec@chp-brest.bzh

Votre dossier est présenté en réunion de concertation pluridisciplinaire. Vous êtes ensuite informée de la décision et de la suite du parcours.

Vous choisissez un donneur auprès de la banque de sperme.

Vous réalisez les formalités nécessaires auprès d'un notaire.

Un entretien d'accompagnement avec un psychologue sera également organisé.



Lors d'une nouvelle consultation, le biologiste constitue avec vous la demande d'importation des gamètes auprès de l'Agence de la biomédecine. (délai de réponse jusqu'à 2 mois)

L'équipe vous informe dès réception de l'autorisation. Vous prenez alors rendez-vous avec votre gynécologue pour l'échographie de démarrage et finalisez la commande des paillettes.

Après l'échographie de démarrage, vous contactez la banque de sperme pour organiser l'expédition. Les paillettes sont livrées au centre d'AMP, qui les conserve jusqu'à votre tentative.

La tentative est réalisée selon le protocole défini avec l'équipe médicale : insémination ou FIV.

Les frais : Comme pour toute tentative d'AMP, la Sécurité Sociale prend en charge les frais liés aux actes réalisés. Il restera à votre charge : l'achat des paillettes, les éventuels dépassements d'honoraire des médecins et les frais de dossier au laboratoire (constitution dossier Agence Biolédecine).

Une équipe à votre écoute



Un parcours à votre rythme, accompagné à chaque étape.

Chaque parcours d'AMP est unique. De votre première demande d'information jusqu'à votre prise en charge, l'équipe du Centre d'AMP de Brest reste à votre écoute pour répondre à vos questions, vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches.

**Pour plus d'information,
n'hésitez pas à nous contacter**

Secrétariat du centre d'AMP

02 98 34 20 10

cfo29.sec@chp-brest.bzh